

LE 18 NOVEMBRE 1983

# STATEMENT DISCOURS



NOTES POUR UNE DÉCLARATION DE  
S.E. M. GÉRARD PELLETIER,  
AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT  
PERMANENT DU CANADA AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, AU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 17 NOVEMBRE 1983

---

LA SITUATION EN CHYPRE

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement du Canada, je remercie le Conseil de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat d'urgence sur la situation à Chypre. Je regrette que les événements survenus dans l'île de Chypre nous obligent à revenir sur cette question, qui a fait ici même, il y a cinq mois à peine, l'objet d'un débat au cours duquel j'ai eu l'honneur de m'adresser au Conseil.

Mon gouvernement regrette profondément la déclaration unilatérale d'indépendance, le 15 novembre, de la soi-disant "République turque du Nord de Chypre". Nous ne sommes pas disposés à reconnaître ce prétendu Etat de l'île de Chypre. Nous continuons de reconnaître une seule République de Chypre, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale doivent être respectées par tous.

La déclaration unilatérale d'indépendance est venue perturber des négociations déjà très délicates et très difficiles. Elle est le résultat malheureux de l'état de choses que j'ai exposé devant le Conseil en juin, à savoir que les deux communautés de Chypre et certaines autres parties au différend chypriote n'ont pas manifesté la résolution nécessaire dans la recherche des compromis, difficiles certes, qu'exigerait une solution politique valable.

Bien que nous reconnaissions l'impatience et la frustration que ressentent les parties devant l'impasse qui persiste, nous ne pouvons pas, cependant, accepter que ces sentiments justifient une réaction aussi disproportionnée. Le geste de la communauté chypriote-turque compromet les chances d'une solution juste et équitable au sein d'un état chypriote unifié et d'une paix et d'une prospérité bien méritées. Le Canada regrette à plus forte raison cette situation malheureuse du fait de notre participation de longue date à la force des Nations Unies. Cette force a été précisément créée pour assurer le maintien de la paix et pour faciliter la mise au point d'une solution au problème chypriote qui ne soit pas imposée unilatéralement, mais plutôt élaborée et acceptée par toutes les parties en cause.

Nous constatons que les dirigeants chypriotes-turcs ont déclaré que le Secrétaire général des Nations Unies doit continuer d'assurer ses bons offices et que les négociations doivent se poursuivre. Le retrait par ces derniers de la déclaration unilatérale d'indépendance et leur engagement à reprendre activement les négociations intercommunautaires au plus haut niveau et dans les plus brefs délais constitueraient à l'appui de cette déclaration une manifestation tangible et constructive de leur intention véritable.

D'ici là, le Canada se rallie au Secrétaire général des Nations Unies et aux autres Etats et demande à toutes les parties en cause de faire preuve de la plus grande prudence et d'éviter toute provocation susceptible d'entraîner une détérioration encore plus grave de la situation. En tant qu'important fournisseur de troupes à la Force internationale des Nations Unies à Chypre, nous demandons à toutes les parties concernées de respecter intégralement le mandat et le personnel de la force de maintien de la paix des Nations Unies. C'est le minimum requis pour que la Force internationale puisse continuer de jouer son rôle efficacement.

Monsieur le Président, bien que la conjoncture soit particulièrement difficile, j'estime que le Conseil peut dès maintenant prendre des mesures constructives. Le Conseil pourrait demander au Secrétaire général de sonder d'urgence le terrain et de lui faire rapport dans les meilleurs délais. Le rapport qui serait fait pourrait servir de point de départ d'une étude plus poussée et de mesures complémentaires par le Conseil.

Le Canada continue de donner un appui des plus fermes aux efforts entrepris par le Secrétaire général en vue de promouvoir une solution négociée et durable à ce problème. Ces efforts revêtent une importance encore plus marquée, à cause de la situation nouvelle à laquelle nous sommes confrontés et c'est pourquoi nous demandons au Conseil de donner à nouveau son aval à cette initiative. Nous exhortons les autres pays membres à la soutenir sans réserve, de sorte que le Secrétaire général dispose d'une autorité accrue, pour aplanir les obstacles à la solution définitive d'un problème qui persiste depuis trop longtemps déjà.

Merci, Monsieur le Président.